



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

viticulture

Question écrite n° 132322

### Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la décision européenne de libéraliser la plantation des vignes à l'horizon du 1er janvier 2016 qui a provoqué de vives réactions chez les professionnels de la viticulture. Les droits encadrant la plantation des vignes concourent directement à la maîtrise de la qualité et du potentiel de production et constituent un élément déterminant de l'aménagement des territoires ruraux. La volonté programmée d'y mettre fin s'inscrit dans une logique de dérégulation des marchés agricoles qui inquiète nombre de viticulteurs français. Dès lors, il lui demande si une renégociation de la PAC est envisagée par le Gouvernement sur cette question.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lucien Degauchy](#)

**Circonscription :** Oise (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 132322

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture et agroalimentaire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mai 2012, page 3212

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)